



CDD renouvelé une fois: nouvelle DPAE ?

Par **AGAPIT Laurent**, le **01/05/2018** à **10:51**

Bonjour,
Dans le cadre d'un CDD renouvelé une fois, est il nécessaire d'effectuer une deuxième DPAE, pour le renouvellement ?
Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **01/05/2018** à **17:28**

Bonjour,
A priori la Déclaration Préalable à l'Embauche n'a pas à être refaite lors du renouvellement d'un CDD et même lorsque plusieurs contrats se succèdent sans interruption (Circulaire ACOSS n° 93-79 du 6 octobre 1993)...